



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection des professions artistiques face à l'intelligence artificielle

Question écrite n° 6707

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de la culture sur les dispositions prises pour protéger les professions de la photographie et de l'audiovisuel dans un contexte d'émergence de l'intelligence artificielle en ce domaine. Mme la députée souhaite en premier lieu interpeller Mme la ministre sur les professions relatives au doublage. Alors que le doublage français est reconnu pour ses qualités, l'émergence de l'intelligence artificielle en ce domaine, qui permet de recourir à des voix synthétiques pour doubler les acteurs, menace la profession. Ces doubleurs, qui garantissent la qualité et l'authenticité des œuvres diffusées, s'inquiètent également de l'utilisation non consentie des voix des artistes, qui, comme ils le soulignent « soulève des questions éthiques majeures concernant le respect des droits des interprètes ». Quelles dispositions Mme la ministre compte-t-elle prendre pour protéger les droits des artistes et encadrer l'utilisation de l'IA en matière de doublage ? Par ailleurs, Mme la députée s'inquiète de l'incidence de l'IA dans le domaine de la photographie. La génération d'images, par IA, risque d'engendrer une certaine confusion par rapport à la photographie. Elle souhaite savoir si elle compte encourager la création d'une mention obligatoire visant à souligner que les images générées ont été effectivement « créées par IA ».

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6707

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3499